



Pour diffusion immédiate

Promesse brisée depuis huit ans

Un rapport fédéral démontre que les fabricants de médicaments d'origine ne consacrent pas 10 % du produit de leurs ventes canadiennes en R et D tel que promis

Montréal, le 12 août 2009 – Pour la huitième année consécutive, les fabricants de médicaments d'origine n'ont pas tenu leur promesse d'investir au moins 10 % du produit de leurs ventes au Canada en recherche et développement au pays, selon le rapport annuel du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) qui vient d'être publié.

Le rapport du CEPMB révèle également qu'en 2008, les fabricants de médicaments brevetés n'ont consacré que 1,2 pour cent de leurs ventes au Canada à la recherche fondamentale qui pourrait mener à la découverte de nouveaux médicaments.

« Depuis 1987, le gouvernement fédéral a élargi les monopoles des entreprises de médicaments d'origine au moins huit fois, en comptant les modifications effectuées en 2006 et en 2008, » a indiqué Jim Keon, président de l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). « Les contraintes du régime canadien de propriété intellectuelle excèdent nos obligations commerciales internationales, et pourtant ces monopoles prolongés n'ont pas débouché sur les investissements promis aux Canadiens en 1987. Bien pire, les fabricants de médicaments d'origine exercent toujours des pressions pour étendre leurs monopoles, ce qui aura pour effet d'augmenter les coûts des médicaments d'ordonnance des Canadiens. »

Un nouveau rapport publié aujourd'hui par l'ACMG présente les conclusions du CEPMB ainsi que d'autres informations relatives au prix des médicaments au Canada. ***La vérité sur les dépenses de R-D des fabricants de médicaments d'origine au Canada*** est disponible sur le site de l'ACMG : www.generiquescanadiens.ca.

Voici quelques-unes des principales conclusions du rapport annuel du CEPMB :

- Les dépenses en R-D effectuées par les propriétaires de brevets pharmaceutiques représentent seulement 8,1 % de leurs ventes canadiennes, soit bien moins que le seuil de 10 % que l'industrie s'était engagée à respecter en 1987. Le ratio de dépenses en R-D par rapport aux ventes atteint désormais sont plus faible niveau en vingt ans, correspondant à celui de 2006 mais inférieur à celui de 1989.
- Les fabricants de médicaments brevetés ont déclaré des dépenses de 200 millions de dollars en recherche fondamentale en 2008, soit 1,2 % de leurs ventes au Canada, ce qui représente une diminution de 22,7 % par rapport à l'année précédente.
- Sur les 70 nouvelles substances actives lancées au Canada entre 2001 et 2008, seules 19 d'entre elles ont été qualifiées par le CEPMB de « percée » ou de « progrès substantiel » par rapport aux médicaments existants.
- Les prix des médicaments brevetés au Canada se situent au troisième rang des prix les plus élevés au monde, presque au même niveau que ceux de l'Allemagne, juridiction se classant au deuxième rang.
- Entre le 28 février 2008 et le 24 avril 2009, les fabricants de médicaments brevetés ont perçu des « revenus excessifs » d'environ 43 millions de dollars pour 11 médicaments.

-30-

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Yves Dupré
Directeur exécutif - Québec
Association canadienne du médicament générique (ACMG)
Tél. : (514) 286-6061
Cell. : (514) 887-1180